

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 14 novembre 2022  
Délibération n°8-5

L'an deux mille vingt-deux le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, , FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal  
Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian  
Mme GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine

Mr CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean

Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : TARIF ET LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune loue 48 garages communaux principalement à destination des locataires HLM.

Ces garages se situent :

- place de l'église (2)
- allée du Pré-Commun (11)
- allée Saint-Jean (9)
- allée du Rédeilhas (9)
- allée de la peupleraie (17)

Les loyers sont facturés 90 € par trimestre et ce quelques soient leur emplacement. Le coût du loyer est révisé annuellement selon l'indice du coût de la construction.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de rénovation des garages vont être réalisés et sont en cours de chiffrage.

Monsieur le Maire propose au membre du Conseil de fixer un nouveau tarif des loyers des garages communaux. Ces tarifs seront appliqués à tout nouveau contrat de bail à compter du 01/12/2022.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des garages à 40 € / mois soit 120 €/trimestre.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de fixer le tarif des garages municipaux à 40 € / mois soit 120 €/trimestre.
- d'autoriser Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 09 novembre 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

